



Escroquerie et abus de confiance

Par **Bahloul khireddine**, le **16/10/2019** à **02:19**

Bonjour,

J'ai payé une prestation à une personne française expatrié dans un pays du Golfe qui se dit coach à l'emploi à l'étranger ,elle a sa société Free zone basé a l'étranger Dubai (je vous dit se qu'il y a marqué sur le contrat).

L'objectif était de (sur le contrat c'est écrit mot pour mot):

-Cibler le poste qui me correspond le mieux et en adéquation avec le marché du travail

-Creation d'une entreprise

Cette prestation avait pour but de m'aider

-a faire un cv anglo-saxons,

-connaître le marché dans mon domaine,

-mise en relation avec des sponsors afin d'ouvrir une entreprise,

-me mettre en contact avec des éventuelles employeurs

-avoir des conseils juridiques liée au contrat.

-allez au meeting à ma place

-Cree un ou plusieurs events

-Presenter ma candidature a des postes

Sur le contrat sur l'article de la responsabilité il y'a inscrit :

-La responsabilité du prestataire ne pourra être mise en cause qu'en cas de manquement à son obligation de moyens .

-Tout litige qui resultera de son exécution sera soumis aux tribunaux dont dépend le siège social du prestataire.

Le contrat de prestation qui m'a été fait, est avec mon surnom (même pas elle à eu la

gentillesse de mettre mon nom et prénom) et pas signer.

10 mois plus tard il n'y a pas d'avancé dans mon projet. Seulement quelques preuves de l'avancée de son travail (capture d'écran des mails qu'elle a envoyé, Cv anglo-saxons qui à été fait avec des frappes en français et ajout de personnes sur LinkedIn) Chose très facile à faire.

La personne m'avait promis monts et merveilles mais je viens de m'apercevoir qu'elle m'a mené en bateau.

Aujourd'hui je lui demande de me rembourser la prestation car dans le contrat il est stipulé qu'on peut se faire rembourser seulement si il y'a manquement a a s obligation de moyens, elle me dit que la prestation est terminée et que son but a été atteint.

Malheureusement j'ai payé la prestation avant de voir le contrat car le contrat m'a été envoyé par mail après avoir payé.

Et quand je lui demande de me rembourser elle me dit non et j'ai l'impression qu'elle me fait comprendre qu'elle Pourrait me bloquer a l'arrivée dans le pays où je vais.

bref j'ai gardé tout les échanges avec cette personne (mail,messages etc)

Est ce que je peux l'attaquer en justice ? et comment ?

Merci pour votre aide très précieuse dans ce moment difficile .

Par **Tisuisse**, le **16/10/2019** à **06:57**

Bonjour,

Vous vous êtes fait arnaquer en beauté et la somme que vous avez versée ne vous sera jamais restituée. Il ne faut jamais répondre aux petites annonces de ce type surtout si elles proviennent de l'étranger.

Par **Bahloul khireddine**, le **16/10/2019** à **09:39**

Effectivement je craignais sa,par contre la personne qui m'a escroqué est une personne française que j'ai déjà rencontré sur place et qui fait des allez retour en France , fait des meetings en France pour son entreprise etc... C'est pour cette raison que j'ai fait confiance.